

# NEWS



Date: le 31 janvier 1985

No: 39

COMMUNIQUE de la Commission de Coordination Provisoire de NSZZ "Solidarnosc"

Le 21 janvier 1985, la Commission de Coordination Provisoire de NSZZ "Solidarnosc" s'est réunie.

1. En ce qui concerne les hausses de prix, nous remarquons qu'en introduisant ces hausses, les autorités ne font rien qui puisse remettre en état l'économie et reformer un système inefficace. Afin de niveler les effets de l'incapacité organisationnelle dans les entreprises, on prévoit l'augmentation du temps de travail journalier sans augmentation du salaire des travailleurs. La responsabilité fondamentale d'un syndicat, c'est de contrer toute décision menaçant la situation matérielle des travailleurs. La TKK de NSZZ "Solidarnosc" en appelle à une grève de protestation et publie une déclaration à cet effet.

2. Nous avons décidé de lancer un appel aux membres de "Solidarnosc" pour défendre les prêtres de l'Eglise Catholique menacés par les Services de Sécurité.

3. Nous avons analysé les élections à la Diète polonaise ainsi que les conditions de la participation de la société au vote. La TKK prie qu'on lui transmette des opinions à ce sujet.

4. La TKK informe ses membres que le 16 décembre 1984, la RKS (Comité de Grève régional) de Malopolska a établi une entente de collaboration avec la centrale syndicale CISL de Florence. \* (voir en bas de page)

5. Sur invitation de la TKK, Bogdan Lis et Adam Michnik ont pris part à la réunion.

La Commission de Coordination Provisoire de NSZZ "Solidarnosc", le 21 janvier 1985.

APPEL aux membres de NSZZ "Solidarnosc"

Comme jamais auparavant, le déroulement du procès de Torun a démontré les méthodes provocatrices et le fonctionnement répressif de l'appareil de la Sécurité polonaise, dirigé contre l'Eglise Catholique. Simultanément, les mass media officiels ont mené une campagne laissant clairement paraître la politique des autorités à l'égard du clergé. Son but est l'intimidation, le chantage et la violence physique visant à la destruction totale. Tenant compte de ces faits menaçant l'existence-même de l'institution jouissant de la plus grande autorité dans notre pays, la TKK fait appel à tous les membres de "Solidarnosc" afin de défendre et d'assurer la sécurité des prêtres de l'Eglise Catholique. Une attaque contre l'Eglise est une attaque contre l'unité de notre nation.

DECLARATION

Les autorités préparent une grande augmentation des prix, supprimant aussi le droit à la journée de travail de huit heures. (Voir News no. 38). Par conséquent, la TKK fait appel à une journée de protestations, le 28 février 1985. Ce jour-là à 12:00, nous appelons à une grève générale de 15 minutes. Seules, une opposition sociale permanente et une résistance organisée pourront freiner la politique d'exploitation économique et contrebalancer le fardeau imposé à la société - conséquence d'une politique économique inefficace.

Le 21 janvier 1985

Le Président de NSZZ "Solidarnosc": Lech Walesa  
La Commission de Coordination Provisoire de NSZZ "Solidarnosc":

Bogdan Borusewicz (région de Gdansk);

Zbigniew Bujak (région Mazowsze);

Tadeusz Jedynek (région Silésie-Dabrowski);

Marek Muszynski (Basse-Silésie),

ainsi qu'un représentant de la Région Malopolska.

\*\*\*

\* Un certain nombre d'ententes de coopération a déjà été conclu: l'Union Régionale CFDT de Bretagne avec le Comité de Coordination Régional "Solidarnosc" (RKK) de Gdansk, la Federazione Sindacale Regionale del Piemonte CGIL-CISL-UIL (Italie) avec le Comité Exécutif Régional "Solidarnosc" (RKW) de Mazowsze, l'Union Régionale Parisienne CFDT avec le Comité Exécutif Régional (RKW) "Solidarnosc" de Mazowsze, L'Union Régionale du Nord Force Ouvrière avec la Commission Régionale Exécutive "Solidarnosc" (RKW) de la Haute Silésie., l'URP Force Ouvrière avec le Comité de Coordination Régionale "Solidarnosc" (RKK) de Gdansk, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) avec le Comité Régional "Solidarnosc" de Malopolska, la Confédération des Syndicats Chrétiens (Belgique) avec le Comité Régional Exécutif de NSZZ "Solidarnosc" dans le sud-est de la Pologne. D'autres ententes sont prévues.

40P 12007

DECLARATION du Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc"

Le 7 janvier 1985, la police française a interpellé le troisième secrétaire de l'Ambassade de la République Populaire de Pologne en France quand il se faisait remettre par un émigré polonais des documents du Comité de Coordination du Syndicat "Solidarnosc" en France. Le diplomate a été déclaré persona non grata; le nom de son partenaire n'a pas été divulgué. Ces faits, rendus publics par les médias le 23 et le 24 janvier, ont été à l'origine de diverses suppositions et d'une vague de rumeurs. Le Bureau de Coordination de "Solidarnosc" à l'Etranger déclare à ce propos ce qui suit:

1. Le Bureau a reçu des assurances que la personne qui essayait de transmettre des documents du Comité de Coordination à l'agent de la sécurité camouflé en diplomate, ne fait pas partie des membres et des collaborateurs du Comité de Coordination de "Solidarnosc" en France.

2. Nous sommes certains que les documents en question ne comportent que des reçus, des factures et des éléments de comptabilité ayant trait au fonctionnement quotidien du Comité dans la période comprise entre janvier et septembre 1982. N'y figure aucun nom ni aucune adresse de personnes vivant en Pologne, ni aucune liste de donateurs français ou autres à la campagne financière de "Solidarnosc".

3. Le Bureau attire l'attention sur le fait que certains documents comptables ont été emportés par ceux qui, ne voulant pas reconnaître l'autorité de la Commission Nationale clandestine, et pensant créer une "Solidarnosc" à l'Etranger ont cessé de faire partie du Comité de Coordination à l'automne 1982. Une petite partie des archives du Comité, en soit insignifiante, mais susceptible d'intéresser les services polonais de sécurité, se trouve ainsi depuis plus de deux ans en possession de particuliers et n'a pas été rendue à qui de droit malgré plusieurs démarches entreprises à cet effet.

4. Selon nos renseignements, l'opération des services polonais de sécurité visait à constituer un dossier afin de justifier les accusations contre notre ami Seweryn Blumsztajn, tout en portant atteinte à la crédibilité du Comité de Coordination du Syndicat "Solidarnosc" en France.

Ces buts n'ont pas été atteints.

Le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc", le 26 janvier 1985.

EUGENIUSZ SZUMIEJKO, ancien membre de la TKK qui a démissionné au mois de novembre, a fait parvenir une déclaration au Procureur public de Wroclaw dans laquelle il explique ses activités au sein de "Solidarnosc" clandestine et les raisons de sa démission de la TKK. Il y réaffirme ses opinions ainsi que son allégeance à "Solidarnosc"

Voici quelques extraits de sa déclaration:

"(...) Toute mon activité au sein de "Solidarnosc", aussi bien avant qu'après le 13 décembre 1981, était fondée sur mon souci de l'avenir de notre pays. La gestion déplorable et inefficace de notre écono-

mie, l'exploitation forcée des ressources naturelles, l'ampleur de la dette extérieure, la détérioration catastrophique de l'environnement, la pénurie tragique de logements, de médicaments, bref, des moyens de subsistance, la baisse constante du niveau de vie, voilà seulement quelques uns des problèmes parmi ceux qui préoccupent gravement la société. Une telle situation engendre l'apathie, un sentiment d'absence de perspectives chez les jeunes qui explique leur désir d'émigrer à tout prix. Et tout cela constitue un danger moral pour la nation. L'état tragique dans lequel se trouve notre pays à l'aube du XXIème siècle est épouvantable, et exige des actions d'envergure. Il faut modifier le système de gouvernement et de gestion économique et assurer à la population une influence réelle sur le sort de la Pologne, condition de son adhésion et de son engagement, élément indispensable pour sortir le pays de la crise.

Nous en avons parlé dans le programme voté lors du 1er Congrès National de "Solidarnosc" et dans de nombreuses déclarations publiées après le 13 décembre 1981.

... Mes opinions n'ont pas changé et je ne me rétracte d'aucune des déclarations que j'ai signées. Je reste fidèle aux valeurs et aux idéaux de "Solidarnosc". Comme je l'ai déjà expliqué, je me suis décidé à abandonner la clandestinité pour des raisons personnelles (familiales). C'est pourquoi j'ai démissionné le 19 novembre 1984 de la Commission Provisoire de Coordination de "Solidarnosc".

Lettre de Lech Walesa, en réponse à Eugeniusz Szumiejko:

"Mon cher Geniu,

J'ai appris que, pour des raisons familiales, tu as décidé de quitter la clandestinité. Il y a des situations qui nous placent devant des choix difficiles. Je connais ton courage et ton dévouement à notre cause et je suis convaincu que tu as agi en homme juste. Te remplaceront des collègues qui persistent sans relâche. J'ose espérer que ta décision ne signifie pas la fin de ta participation à notre lutte commune. Au nom de "Solidarnosc", je te remercie pour ces trois années de lutte clandestine."

Gdansk, le 26 novembre 1984

Lech Walesa

LE BUREAU POLITIQUE du Comité Central du Parti a tenu sa session régulière du 21 au 23 janvier à Gdansk. Il est très rare que le Bureau se réunisse ailleurs qu'à Varsovie.

Plusieurs directeurs d'entreprises de Gdansk furent avertis qu'à cette occasion ils pouvaient s'attendre à une visite surprise de dignitaires du Parti.

Parmi les gens informés, le directeur du personnel du chantier Lénine à Gdansk à qui on a demandé de PAYER UN CONGE à Lech Walesa durant la réunion du Bureau. Il faut savoir que les règlements interdisent à la personne en congé de se trouver sur son lieu de travail.

Et le visiteur-surprise fut le Général Jaruzelski lui-même. C'était sa première visite au chantier

BR

N° 39

Lénine.

Après la visite du Général, on distribua un tract où Walesa déclare "qu'il regrette de ne pas avoir pu rencontrer le Général à qui il aurait voulu rappeler que c'est dans ce chantier en 1980 que "Solidarnosc" est né." Il ajouta que la majorité des travailleurs continuent de boycotter les néo-syndicats et a conclu en demandant "quand le gouvernement permettra un retour à l'existence légale des syndicats indépendants et quand, ainsi que de quelle façon il pense arrêter le déclin catastrophique de la condition des travailleurs?"

A URSUS: Dans l'esprit d'une campagne de recrutement aux néo-syndicats, les administrateurs de plusieurs entreprises polonaises empruntent de nombreuses tactiques de chantage et d'intimidation. Les travailleurs sont ainsi menacés de blocages de salaires et de promotion, ainsi que d'être rayés de la liste d'attente pour de nouvelles demeures dans la région. Un système de "classification administrative" est employé pour évaluer les "qualités" des candidats potentiels. Les critères servant à l'évaluation: l'adhérence à des organisations, la collaboration aux collectifs, et l'activité sociale. Malgré tous ces efforts, la liste d'adhérents ne s'allonge pas...

Nous rappelons la loi sur les syndicats: Article no. 4: "L'adhérence à un syndicat est une affaire de choix. Personne ne peut souffrir des conséquences nuisibles à cause de son appartenance ou non à un syndicat et en particulier, ce ne peut être une condition affectant les négociations concernant le travail, l'emploi ou la promotion d'un travailleur, sauf si les réglementations de la loi interdisent à certains travailleurs employés dans une entreprise ou dans une fonction particulière, d'adhérer à un syndicat."

Article 46: "Quiconque ne remplit pas ses fonctions au travail ou qui tente d'imposer les réglementations de la loi, est sujet à une amende de 50,000 zlotys."

Nous demandons simplement que la loi soit respectée.

"Après la délégalisation des syndicats authentiques, le pouvoir se paye aujourd'hui une centrale qui lui sera inféodée. Si on continue à ne pas réaliser le principe du pluralisme syndical, ratifié aux conventions de l'OIT, cela devra nécessairement se terminer par une nouvelle protestation justifiée de toute la classe ouvrière. La responsabilité en incombera à ceux qui, aujourd'hui, transforment les droits acquis en Août '80 en une espèce de néo-conseil central des syndicats (CRZZ)."

Le 26 novembre 1984

Lech Walesa

LES DECLARATIONS OFFICIELLES du gouvernement polonais sont pleines d'optimisme: "la situation de l'économie connaît une nette amélioration" (...), "les élections prouvent que la société soutient la politique du Parti et de l'Etat", "la collaboration entre l'administration et les nouveaux syndicats se développe harmonieusement", etc... La lecture de la presse

officielle, surtout locale, renie ces déclarations. Voici quelques "perles" que les ciseaux du censeur n'ont pas repérés":

"Les économistes de l'Université Jagiellon ont calculé qu'en 1982 la production de produits défectueux a coûté 3 milliards de zlotys par jour à l'Etat polonais, alors qu'au cours des années futures ces coûts ont augmenté continuellement." (Sprawy i Ludzie 22.11.1984).

"Selon la Court des Comptes, dans 70 % des entreprises contrôlées, l'administration ne tient pas compte de l'opinion des syndicats." (Sprawy i Ludzie 22.11.1984)

L'opinion de M. Stanislaw Opalko, membre du Bureau Politique du Comité Central et Premier Secrétaire du Comité de la voïvodie à Tarnow (sud de la Pologne): "Les élections aux Conseils Nationaux constituent un événement significatif, ainsi que élections aux organes auto-gestionnaires provinciaux. Certes, les élections aux Conseils nationaux n'apportèrent guère de raisons d'être fières aux voïvodies. Et je suis loin de faire état d'une défaite électorale, mais il faut avouer que le fait d'avoir à répéter les élections dans plus de 30 voïvodies a sérieusement inquiété le Parti"...(Tarnowski Magazyn Informacyjny, 23-30.12.84).

LES POLONAISES sont-elles en bonne santé ? C'est le titre d'un article récent d'un hebdomadaire polonais (Prawo i Zycie) où des membres de la Diète polonaise exposent le problème de la santé chez les femmes en Pologne.

"La population polonaise se compose de plus de 50% de femmes et elles forment aussi 40% de la population active. Beaucoup d'entre elles travaillent hors de la maison et beaucoup doivent supporter leur emploi double (profession et ménage) et souffrent de frustrations socio-psychologiques quotidiennes: carences du marché et mauvaise nourriture."

"L'accroissement de la tension nerveuse, les accidents de travail et les infections virales sont de plus en plus nombreux. 30% des femmes malades ont contracté leur maladie au travail. "

"Ce sont les femmes dans les campagnes qui sont les plus touchées. Pour elles, il est plus difficile d'aller voir un médecin. Il y a, par exemple, 1 gynécologue pour 3 communes rurales. Et sur les 7 millions de femmes dans les campagnes de plus de 15 ans, seules 20% ont la possibilité de voir un médecin régulièrement."

"Le stress d'être ménagère dans de telles conditions dépasse de loin ce que peut supporter l'endurance physique et psychique. Il en résulte une augmentation des dépressions nerveuses, surtout chez les femmes."

"Il y a un manque constant de lits dans les maternités et l'an dernier, on n'en a créé que 468 nouveaux. L'équipement particulièrement pauvre des hôpitaux augmente le taux de mortalité des femmes et des enfants. Beaucoup des objectifs inhérents aux hôpitaux ne sont pas atteints. C'est pourquoi les femmes quittent l'hôpital beaucoup trop tôt. Les complications post-opératoires augmentent sans cesse."

Les infections et les maladies chez les nouveaux-nés sont couramment contractées à l'hôpital, conséquences directes du très bas niveau d'hygiène."

"Selon une parlementaire, la requête la plus fréquente chez les malades qu'elle a visités, c'est qu'au moins le linge et les draps dans les maternités soient stérilisés sans exception."

Et enfin: "Malgré qu'un système très sophistiqué de soins pour les mères et les enfants ait été mis sur pied, sa réalisation en est à ses balbutiements."

Mais personne ne peut donner les raisons cet échec.

A LA FIN du mois de décembre 1984, une délégation de la Confédération Française des Travailleurs Démocratiques (CFDT) s'est rendue en Pologne. Elle y a rencontré les principaux dirigeants de "Solidarnosc" pour discuter des moyens de renforcer la solidarité et la coopération. Interrogé sur la situation polonaise, Albert Mercier explique:

"...Nous sommes allés nous informer de leur analyse de la situation, de leurs besoins, de leurs priorités, et discuter avec eux sous quelle forme précise et concrète les structures CFDT pouvaient entrer en contact avec eux et les aider... La normalisation gagne certainement du terrain en empêchant le libre exercice des activités syndicales et la libre expression. Mais elle ne fait que manifester de plus en plus clairement la coupure entre l'Etat et la société..."

Quand au syndicat "Solidarnosc"...s'il n'a rien perdu de son influence et de son acuité, il bénéficie toujours de l'adhésion des travailleurs et de la société. La CFDT développera donc trois directions de la coopération avec "Solidarnosc": a) le soutien politique en France et en Europe, b) la coopération syndicale par l'intermédiaire du Comité de Coordination de "Solidarnosc" à l'Etranger, c) l'aide matérielle pour donner à nos amis les moyens de s'exprimer et de faire connaître leurs positions."

Parmi les dirigeants rencontrés en Pologne, Lech Walesa, qui rappelle les liens qui unissent "Solidarnosc" et la CFDT, et confirme "qu'il est de plus en plus indispensable que les deux parties (le gouvernement et "Solidarnosc" se rencontrent et réfléchissent aux moyens d'arriver à une première solution, mais le gouvernement ne montre aucun signe de volonté d'en arriver à un compromis." Ce qui lui fait penser que la lutte pacifique sera encore très longue.

Bogdan Lis souligne l'importance des pressions

internationales sur la Pologne, autant politiques qu'économiques dans le cas, par exemple, d'arrestations de militants.

Quant à Zbigniew Bujak, qui vit depuis le 11 décembre 1981 dans la clandestinité, il fait remarquer que "le problème qui se pose maintenant est de sortir de la clandestinité, c'est-à-dire de recréer une grande organisation syndicale libre, légale, reconnue", mais qu'il est encore trop tôt pour agir au grand jour.

Il ajoute que "...Vous devez soutenir aussi les autres syndicats qui ont été dissouts en même temps que "Solidarnosc": les anciens syndicats de branche, officiels, les syndicats autonomes, le syndicat de l'Education Nationale. Nous les rencontrons au sein d'une coordination et agissons parfois ensemble."

Son avis sur les pressions internationales rejoint celui de Bogdan Lis:

"En Pologne, la société et le gouvernement sont divorcés, leurs intérêts divergent et une aide financière ou économique du gouvernement n'améliore pas forcément les conditions de vie ou de la société. L'éventualité de l'adhésion de la Pologne au Fonds Monétaire International est une occasion pour l'Occident de poser des conditions au gouvernement en ce qui concerne les droits de l'homme et le respect des conventions internationales."

SEWERYN BLUMSZTAJN, notre collègue, fondateur et rédacteur du Bulletin d'Information publié en français et en Polonais par le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc", rentre en Pologne le 5 février 1985. Vivant depuis trois ans à Paris, Seweryn avait toujours dit qu'il rentrerait au pays. Pourtant, il n'a pas voulu profiter des avantages de la loi d'amnistie qui exige l'abandon de toute activité clandestine. Le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc" lui souhaite beaucoup de courage, d'endurance et d'espoir.

LE JOURNALISTE DANOIS Henrik Byrn, vient de réaliser un film intitulé "Solidarnosc - l'Espoir de Gdansk". Il est constitué de nombreux témoignages de gens vivant à Gdansk. Subventionné par le LO, le conseil danois des syndicats, le film sera utilisé par le LO pour informer ses membres. On peut se procurer la cassette-vidéo du film chez Henrik Byrn, Wilders Plads 190K-1403 Kopenhagen K, Denmark. Tel: (DK) 1-57-27-27.

Sources: CFDT Syndicalisme Hebdo, 17 janvier 1985  
Prawo i Zycie no. 51  
Wola no. 41

\*\*\*

\*

LE 30 JANVIER 1985, Adam Michnik et Bogdan Lis furent arrêtés puis relâchés suite à leur participation à la réunion du 21 janvier 1985, "pour avoir pris part à une réunion tenue par une organisation illégale, provoquant des troubles socio-économiques dans le pays". Ils risquent jusqu'à 3 ans de prison.

\*\*\*

\*